



DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE POUR L'ACQUISITION D'UN RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

Subvention de 50% du coût d'achat TTC (Plafond de dépense du récupérateur à 200€)

Demande à déposer avant le dernier jour de l'année en cours
(Sont exclues de la demande, les dépenses liées au branchement.)

NOM - PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

SURFACE DU TERRAIN :

CONTENANCE DU RÉCUPÉRATEUR D'EAU :

Je soussigné,, certifie que la facture ci-jointe concernant l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie est acquittée.

A joindre à la demande de subvention :

- ▶ la facture de l'achat (pas de ticket de caisse) au nom du demandeur
- ▶ un relevé d'identité bancaire (RIB)

Fait à Villiers-Saint-Frédéric, le

Signature :

Nous vous rappelons que l'octroi de la subvention n'est pas automatique, son versement est limité aux crédits inscrits au budget.

Chaque administré Villersois ne pourra pas déposer plus d'une demande sur une période de 6 ans.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être instruit.